

JurisMedX

Fiche pratique

Capacité de discernement chez l'enfant



Laurence Petoud – Référente juridique

CAS Droits des patients & santé publique

www.jurismedx.ch – laurence@jurismedx.ch

11 septembre 2025

"Ce document est protégé par copyright. Son contenu est issu d'un travail original et ne peut être utilisé sans autorisation."



MedLegalFlow

Bienvenue dans **MedLegalFlow**, la méthode qui transforme l'approche du droit médical en un raisonnement clair et structuré. Avec cette approche, vous apprendrez à manier les règles juridiques avec précision et à appliquer le syllogisme juridique de façon efficace.

Grâce à une logique fluide et stratégique, vous maîtriserez enfin le raisonnement médical et juridique sans vous laisser submerger par la complexité des textes de loi.

Découvrez une ressource complète et interactive sur le droit médical et les droits des patients

Que vous soyez étudiant, professionnel de santé ou simplement curieux d'en savoir plus sur le droit des patients, cette banque de documents vous accompagne à chaque étape de votre apprentissage et de votre perfectionnement.

Accédez à une diversité de formats pédagogiques adaptés à tous les niveaux :

- ✓ **Quizz et QCM** progressifs pour tester vos connaissances
- ✓ **Cas pratiques** avec et sans analyse pour affiner votre raisonnement juridique
- ✓ **Fiches pratiques** claires et synthétiques pour une compréhension rapide
- ✓ **Cartes mentales et flash cards** pour mémoriser efficacement les notions clés
- ✓ **Notes de cours enrichies** tirées d'une préparation approfondie au CAS en droit des patients et de la santé publique

Pensé pour allier théorie et mise en application, cet ensemble vous offre un outil précieux dans votre démarche d'apprentissage et dans votre pratique professionnelle.

🔍 Transformez votre approche du droit médical grâce à une méthode structurée, dynamique et interactive !

Ce fichier est bien plus qu'un simple recueil de ressources : c'est une véritable invitation à explorer, à réfléchir, et à se dépasser. Quizz stimulants, cas pratiques captivants, analyses approfondies... Chaque section a été soigneusement conçue pour éveiller votre curiosité et affûter vos compétences.

Que vous soyez ici pour tester vos connaissances, affronter des scénarios réalistes ou plonger au cœur de la réflexion critique, vous êtes au bon endroit.

Préparez-vous à relever des défis intellectuels, à affiner vos raisonnements, et à construire les bases solides de votre maîtrise.

Le but du jeu ? Apprendre, progresser et — pourquoi pas — s'amuser un peu en chemin.

Alors, laissez-vous guider et découvrez tout ce que cette œuvre a à vous offrir.

Bonne exploration, et surtout... bon courage !



Table des matières

I.	La capacité de discernement de l'enfant	3
II.	Qu'est-ce que la capacité de discernement ?	3
III.	Et si l'enfant n'est pas capable de discernement ?	3
IV.	En pratique	3
V.	Consentement pour les produits de contraste.....	4
VI.	Risques spécifiques à l'injection	4
VII.	En pratique	4
VIII.	Ressources et contacts utiles	4



Introduction générale

La fiche pratique JurisMedX est conçue comme un **outil méthodologique clair et opérationnel**. Elle permet de transformer une situation concrète en un raisonnement juridique structuré, étape par étape.

Chaque fiche suit une logique identique : **énoncé, questions, analyse, règles de droit et solution**. Ce format facilite l'apprentissage, sécurise la démarche à l'examen et développe des réflexes utiles pour la pratique professionnelle.

Pensée comme un **guide visuel et synthétique**, elle vous accompagne aussi bien dans vos révisions que dans vos premières expériences de terrain.

I. La capacité de discernement de l'enfant

La question de la capacité de discernement des enfants en matière médicale occupe une place centrale dans le droit suisse. Contrairement à d'autres systèmes juridiques, l'âge n'est pas le critère déterminant : c'est la maturité et la compréhension de l'enfant qui guident la décision. Cette fiche expose les principes légaux et pratiques qui encadrent le consentement des mineurs, ainsi que le rôle complémentaire des parents et du médecin dans ce processus.

 En Suisse, ce n'est pas l'âge qui détermine si un enfant peut décider seul de recevoir un soin, une radiographie, un scanner ou une IRM — c'est **sa capacité de discernement**.

II. Qu'est-ce que la capacité de discernement ?

C'est la faculté de comprendre la situation médicale, d'en évaluer les conséquences et de prendre une décision en connaissance de cause. Elle dépend :

- De L'**âge** (Généralement Entre 12 Et 16 Ans, Selon Le Développement Individuel)
- De La **Maturité** De L'enfant
- De La **Complexité Ou Gravité** Du Soins Envisagé²

Un Enfant **Capable De Discernement** Peut :

- Donner Ou Refuser Son **Consentement Éclairé** À Un Acte Médical
- **Accéder À Son Dossier Médical**
- **Lever Ou Maintenir Le Secret Médical** Vis-À-Vis De Ses Parents

III. Et si l'enfant n'est pas capable de discernement ?

Dans ce cas :

- Ce sont les **parents ou représentants légaux** qui donnent le consentement
- Le médecin doit **associer l'enfant autant que possible** à la décision, même s'il ne peut décider seul

IV. En pratique

Un médecin évaluera au cas par cas si l'enfant est capable de discernement pour l'acte médical envisagé. Par exemple :

- Une IRM chez un adolescent de 15 ans mature pourrait être décidée par lui seul
- Une opération complexe chez un enfant de 10 ans nécessiterait le consentement parental
- Lorsqu'il s'agit d'imagerie médicale avec **injection de produit de contraste**, comme pour un scanner ou une IRM, le principe reste le même en Suisse : **la capacité de discernement** de l'enfant est déterminante pour donner son consentement.



V. Consentement pour les produits de contraste

- Si l'enfant est **jugé capable de discernement**, il peut **accepter ou refuser** l'examen, même avec injection.
- Si l'enfant **n'a pas cette capacité**, le **consentement des parents ou représentants légaux** est requis.
- Certains produits de contraste, comme le **SonoVue®**, ne sont **pas homologués pour une utilisation intraveineuse chez les enfants** par Swissmedic. Leur usage est donc considéré comme **"off-label"**, ce qui **nécessite impérativement une autorisation parentale**.

VI. Risques spécifiques à l'injection

- Réactions allergiques (démangeaisons, éruptions, nausées)
- Effets secondaires rares mais potentiellement graves (choc circulatoire, atteinte d'organes)
- Surveillance recommandée après l'examen (30 minutes en salle d'attente)

VII. En pratique

Avant l'examen :

- Le médecin informe les parents (et l'enfant si possible) sur les **risques, bénéfices et alternatives**
- Un **formulaire de consentement éclairé** est signé par le parent ou le représentant légal³
- L'enfant peut aussi **refuser l'examen**, s'il est jugé apte à le faire

VIII. Ressources et contacts utiles

- Carte mentale
- Flash cards
- QCM
- Cas pratiques

Conclusion générale

La fiche pratique ne se limite pas à donner une réponse : elle vous apprend surtout à raisonner en juriste.

En vous exerçant avec ces modèles, vous construisez une méthode fiable pour analyser des faits, identifier les règles pertinentes et formuler une solution argumentée.

Chaque cas devient ainsi une occasion de progresser, d'affiner vos réflexes juridiques et de consolider vos connaissances.

La fiche est donc **un levier d'autonomie** et de confiance, que ce soit pour réussir vos examens ou pour affronter la pratique professionnelle avec assurance.